

Réforme de la CIT - extraits des procès-verbaux du Conseil d'administration

[GB.294/PV](#)

[GB.293/PV](#)

[GB.292/PV](#)

[GB.290/PV](#)

[GB.289/PV](#)

[GB.288/PV](#)

[GB.287/PV](#)

[GB.285/PV](#)

[GB.284/PV](#)

294e session du Conseil d'administration, novembre 2005, GB.294/PV
(Projet)

...

293e session du Conseil d'administration, juin 2005, GB.293/PV

Quatrième question à l'ordre du jour

QUESTIONS DECOULANT DE LA 93^E SESSION DE LA CONFERENCE INTERNATIONALE DU TRAVAIL

1. *Le Vice-président employeur* rappelle que l'amélioration du fonctionnement de la Conférence internationale du Travail (CIT) est une question d'une haute importance. La durée de la Conférence a déjà été abordée à plusieurs reprises. Les travailleurs et de nombreux gouvernements se sont opposés à une réduction de la durée de la CIT et il faudra donc rechercher d'autres solutions, par exemple avancer la date du Conseil d'administration pendant la dernière semaine de la Conférence.
2. En ce qui concerne la session qui vient de se terminer, les employeurs se félicitent que la Conférence ait examiné deux thèmes concrets et d'une grande actualité, à savoir l'emploi des jeunes et la santé et la sécurité au travail. En revanche, il reste beaucoup à faire pour la discussion du rapport global qui devrait être encore améliorée. A cet égard, il faudrait trouver des moyens de garantir que les gouvernements et les acteurs sociaux mais aussi les organisations non gouvernementales qui participent au débat respectent le style parlementaire attendu dans une réunion de cette nature.
3. S'agissant des séances plénières et de la discussion du rapport du Directeur général, il serait utile que celui-ci soit envoyé plus tôt afin de rendre les débats plus pertinents. Les trois jours du milieu de la deuxième semaine font une trop large place aux ministres et il serait souhaitable de permettre aux acteurs sociaux d'intervenir eux aussi afin de respecter le caractère tripartite de l'assemblée. Quant aux OING ne disposant pas du statut consultatif, il faudrait regrouper leurs interventions.

4. Dans l'ensemble, les travaux de la Commission de l'application des normes ont été plus satisfaisants mais des améliorations pourraient être apportées en ce qui concerne le respect des horaires de réunions et le temps consacré aux différents cas.
5. Enfin, le travail dans le secteur de la pêche est un thème important qui doit faire l'objet d'une norme réaliste et applicable. C'est pourquoi les employeurs ont accepté une troisième discussion en 2007. Néanmoins, d'ici cette date, il faut que le Bureau, les gouvernements, les travailleurs et les employeurs s'emploient à rechercher les moyens d'élaborer un instrument concret et qui puisse être mis en pratique.
6. En conclusion, cette Conférence a été meilleure que d'autres; il ne faut pas en rester là mais, au contraire, multiplier les efforts pour accroître encore la pertinence de la CIT et de l'Organisation.
7. *Le Vice-président travailleur* regrette qu'il n'ait pas été possible, au sein de la Commission du secteur de la pêche, de détecter de manière plus précoce les graves problèmes qui ont finalement empêché l'adoption d'un instrument. Les travailleurs soulignent la nécessité d'une norme qui garantisse aux travailleurs du secteur de la pêche, comme à ceux des autres secteurs, un travail décent.
8. En ce qui concerne les travaux de la Commission sur la santé et la sécurité au travail, les travailleurs émettent un certain nombre de préoccupations quant à l'orientation que prend le projet de convention. Les questions de santé et de sécurité devraient être reconnues et acceptées par tous.
9. Les travailleurs prennent note des critiques qui ont été formulées à l'encontre de la Commission de l'application des normes; cependant, la qualité du travail accompli a été soulignée par tous. Le rôle de la commission est important et doit être reconnu.
10. La discussion sur le rapport global devrait être interactive mais tel n'est malheureusement pas le cas dans la pratique; il faudrait d'ici la prochaine CIT trouver une approche qui permette de mieux utiliser le temps disponible et de rendre les débats plus substantiels.
11. A ceux qui plaident en faveur d'un raccourcissement de la durée de la Conférence, l'intervenant explique qu'il y a eu, à la fin de la session, un sentiment de précipitation lié au manque de temps. Le problème tient en partie aux votes qui ont lieu le dernier jour et qui occupent un temps démesuré. Là aussi, il faudrait rechercher les moyens de rendre cet exercice plus efficace.
12. *Une représentante du gouvernement du Canada*, prenant la parole au nom des pays industrialisés à économie de marché (PIEM), se félicite des améliorations apportées au fonctionnement de la Conférence, qu'il s'agisse de disponibilité des infrastructures et services de réunion, de distribution des documents ou d'utilisation de nouvelles technologies et de systèmes informatiques. Elle appuie les méthodes de travail de la Commission de l'application des normes tout en prônant une meilleure utilisation du temps disponible.
13. Il faudrait néanmoins se pencher sur la question du fonctionnement et de la structure de la Conférence pour en faire un événement de haut niveau, en prise sur l'actualité, et qui favorise les échanges interactifs, le dialogue et le consensus.

Pour les PIEM, les travaux des commissions techniques devraient commencer dès le premier jour de la session, et il faudrait mieux gérer le temps dont disposent les commissions. Le Bureau devrait lancer des consultations tripartites informelles et soumettre au Conseil d'administration, à sa 294^e session (novembre 2005), différentes possibilités de structure pour la Conférence. Une gestion efficace du temps, associée à un nombre restreint d'événements en marge de la CIT et à une discussion du rapport global limitée à une demi-journée, devrait permettre de raccourcir la durée de la Conférence.

14. *Un représentant du gouvernement du Cameroun, s'exprimant au nom des gouvernements africains, s'est félicité de la présence, à la 93^e session de la Conférence, de deux chefs d'Etat africains, témoignage de l'engagement de ce continent en faveur des idéaux de l'Organisation.*
15. *Le Directeur général rappelle l'adoption du programme et budget de l'Organisation pour 2006-07. Il se félicite que, lors des discussions, l'appui aux programmes de l'OIT ait été général. S'agissant de réforme budgétaire, l'OIT a été un précurseur en introduisant, dès 1999, la notion de budget stratégique.*
16. Il s'associe aux remarques qui ont été faites sur la nécessité de réformer la Conférence et plus particulièrement les travaux des commissions. Le Bureau apportera son appui mais ce n'est pas à lui qu'appartiennent les décisions; ce sont les mandants qui doivent décider, de manière tripartite, des modifications à apporter pour faire de la Conférence un événement plus attractif et plus interactif.

•Le Conseil d'administration prend note des observations concernant le fonctionnement de la Conférence internationale du Travail formulées par le Vice-président employeur, le Vice-président travailleur, le porte-parole du groupe des PIEM, un représentant du gouvernement du Cameroun et le Directeur général.

292e session du Conseil d'administration, mars 2005, GB.292/PV

Troisième question à l'ordre du jour

FONCTIONNEMENT DES ORGANES DIRECTEURS

a) La Conférence internationale du Travail (document GB.292/3/1)

17. *Le Vice-président employeur souligne la nécessité de garantir que la Conférence internationale du Travail reste pertinente, dynamique et ait un impact maximum sur le monde du travail. Cela est important pour préserver la visibilité et la crédibilité de l'Organisation.*
18. Si l'OIT prétend refléter l'actualité du monde du travail, il n'est plus possible que les discussions qui ont lieu lors des sessions de la Conférence continuent de se dérouler dans les mêmes conditions qu'il y a cinquante ans. Il faut utiliser davantage la technologie moderne, en particulier lors de la préparation des documents, qui doivent être plus brefs et plus ciblés, et pendant les commissions techniques, dont l'orateur ne remet pas en question l'existence. En outre, il faudra revoir en profondeur la structure des séances plénières, pour éviter les

monologues prononcés devant des salles vides. Pendant la discussion du rapport du Président du Conseil d'administration et celle du rapport du Directeur général, les interventions devront se limiter strictement au thème dont il est question et ne pas dériver vers des réalités nationales, qui devraient être abordées en d'autres moments. Les dispositions en vigueur ne prévoient pas de réduction de la durée de la Conférence, mais l'orateur reconnaît qu'un séjour de trois semaines à Genève s'avère parfois très difficile à réaliser pour certains participants.

19. Il suggère que, pendant la deuxième semaine, des réunions interactives rassemblant de hauts représentants des gouvernements, des employeurs et des travailleurs et, le cas échéant, des invités spéciaux soient organisées pour analyser une question donnée ou une réalité nationale, en suivant l'exemple de la septième Réunion régionale européenne. Pour qu'un plus grand nombre d'orateurs puissent s'exprimer, les interventions devraient être regroupées par région, ou certaines déclarations devraient être présentées par écrit.
20. L'intervenant propose de compléter le texte du paragraphe 23 du document soumis par le Bureau pour qu'il soit clairement établi que le Conseil d'administration ne doit pas se limiter uniquement à prendre note des améliorations qui ont déjà été faites, mais qu'il doit charger le Bureau d'appliquer, à la lumière des discussions qui ont eu lieu lors de la présente session, diverses mesures pratiques qui permettront d'améliorer le fonctionnement de la Conférence.
21. *Le Vice-président travailleur* affirme que, pour les travailleurs du monde entier, la Conférence internationale du Travail est l'organe le plus important en matière de relations internationales et l'unique garant de l'engagement moral contracté par les employeurs, les gouvernements, les organisations non gouvernementales et les syndicats concernant la valeur du travail et sa fonction de moteur du développement des peuples. Le principe consacré par la Constitution de l'OIT, selon lequel le travail n'est pas une marchandise, est aussi actuel aujourd'hui qu'en 1919.
22. Les sessions de la Conférence doivent avoir lieu une fois par an, comme cela s'est toujours fait. La Conférence offre aux travailleurs un lieu de rencontre avec les autorités politiques et les autres interlocuteurs sociaux, ainsi qu'une tribune où ils peuvent s'exprimer et faire connaître la manière dont ils sont traités dans leurs pays respectifs.
23. L'orateur demande aux Etats Membres de faciliter le voyage à Genève des représentants des travailleurs, pour qu'ils puissent prendre une part active aux nombreuses activités qui sont menées à bien au cours de la Conférence. Il reconnaît qu'il peut être difficile pour certaines personnes de rester trois semaines à Genève. Cependant, il ne faut pas pénaliser les mandants en réduisant les réunions de groupes ou d'autres réunions ayant lieu dans le cadre de la Conférence internationale du Travail. Les délégations tripartites étudient des thèmes d'une importance capitale pour les Etats Membres et adoptent des mesures qui se traduisent ensuite en actions pratiques. Tous les participants devraient avoir droit à la parole.
24. L'orateur reconnaît qu'au cours des dernières années l'image de l'Organisation s'est améliorée grâce aux efforts déployés par le Directeur général, le personnel du Bureau et les Présidents successifs du Conseil d'administration. Il faudra également trouver le moyen d'améliorer l'image de la Conférence. A cet égard, l'orateur estime, comme le Vice-président employeur, que la Conférence doit

être plus attrayante, sans pour autant en faire un spectacle superficiel négligeant certaines questions graves dont l'impact n'est pas toujours visible. De toute évidence, il faudrait mieux gérer le temps de la Conférence et augmenter son efficacité. Ainsi, les délégués ne devraient pas venir uniquement pour prononcer un discours mais plutôt pour adopter des décisions présentant un intérêt pour les populations qu'ils représentent.

25. S'agissant de la proposition destinée à mettre fin à la publication quotidienne du *Compte rendu provisoire* à partir du mois de juin 2006, l'orateur estime que cette mesure n'entraînera aucune amélioration et ne sera pas viable, compte tenu de l'intérêt que ne manque jamais d'éveiller la reproduction écrite des débats.
26. *Un représentant du gouvernement de l'Ethiopie* fait une déclaration au nom du groupe gouvernemental. Il assure qu'il faut surtout trouver le moyen d'améliorer la qualité de la participation de tous les mandants et de mettre en pratique des dispositifs plus efficaces. Quant aux séances plénières, le Bureau devrait travailler en étroite collaboration avec une équipe constituée par les représentants des partenaires sociaux et du groupe gouvernemental établis à Genève pour examiner cette question dans un délai qui prend fin à la session du Conseil d'administration du mois de juin et pour trouver des solutions pratiques. Lors de leurs interventions, les délégués doivent s'en tenir strictement au temps qui leur est accordé pour exprimer leurs opinions.
27. Le groupe gouvernemental demande au Bureau d'améliorer la méthodologie utilisée pour la discussion interactive du rapport global. Pour ce qui est des commissions techniques, il propose d'organiser des discussions préparatoires sur les questions qui sont examinées dans ces commissions, par exemple de les inscrire comme questions extraordinaires à l'ordre du jour des commissions du Conseil d'administration. Le nombre des commissions et l'ordre du jour des diverses sessions devraient rester flexibles.
28. Le groupe gouvernemental demande au Bureau de présenter un document sur les modifications qui pourraient être apportées concernant les points cités ci-dessus. En ce qui concerne la distribution de la documentation, il demande également au Bureau de s'assurer que les documents sont distribués à temps et sans frais inutiles. Le groupe gouvernemental est partisan d'une limitation du nombre des événements en marge de la Conférence et des activités non inscrites à l'ordre du jour de chaque session afin de ne pas faire obstacle à la bonne coordination des travaux de la Conférence.
29. *Un représentant du gouvernement d'El Salvador*, s'exprimant au nom du GRULAC, estime que la réduction de la durée de la Conférence ne devrait pas se faire au détriment des interventions des délégués, mais qu'elle devrait plutôt être le résultat de l'application de méthodes de travail plus efficaces. Les coupures nécessaires effectuées dans les Propositions de programme et de budget pour 2006-07 ne devraient pas affecter la publication du *Compte rendu provisoire* car cela ôterait encore plus d'efficacité aux séances plénières; il n'y aurait pas de compte rendu immédiat des discours des délégués. L'orateur est d'accord pour que le nombre des commissions techniques soit limité à deux et que l'on renonce aux activités en marge. A cet égard, il faudrait encourager une participation plus importante des gouvernements et des partenaires sociaux aux processus de consultation, ainsi qu'aux réponses aux questionnaires qui sont envoyés dans le cadre du processus d'élaboration des normes. L'orateur recommande une utilisation plus intensive de la technologie pour faciliter l'examen des amendements et des sous-amendements qui sont soumis dans les commissions.

- 30.** Le GRULAC réaffirme la nécessité de poursuivre les efforts déjà déployés pour améliorer les méthodes de travail de la Commission de l'application des normes de la Conférence. L'absence d'objectivité et de transparence de la procédure de sélection et d'examen de certains cas individuels comporte le risque de politiser le travail de la commission et met en danger la crédibilité du mécanisme de contrôle ordinaire de l'OIT. Il faut ajouter à cela la perte de temps que suppose l'examen de ces cas en séance plénière, lorsqu'il faut rouvrir la discussion sur un thème que la commission a déjà abordé et qu'elle n'a pas pu traiter. Le GRULAC demande au Bureau que, en s'inspirant des pratiques suivies dans d'autres organisations internationales, il prépare des propositions détaillées sur la manière d'optimiser les travaux de la Conférence et de ses commissions.
- 31.** *Un représentant du gouvernement du Malawi* observe que le paragraphe 3 du document soumis par le Bureau fait état de la grande insatisfaction qui règne en ce qui concerne le débat général en séance plénière, mais qu'il ne contient pas beaucoup de suggestions sur la manière de résoudre le problème. Il remarque aussi, comme cela est indiqué au paragraphe 4, que les trois groupes souhaitent conserver la pratique qui consiste à prononcer leurs discours en séance plénière, bien qu'en général les délégués ne fassent pas preuve d'un grand intérêt pour les écouter. Il propose que cette pratique de prédilection parmi les responsables politiques soit maintenue jusqu'à ce qu'elle puisse être substituée par une autre qui convienne davantage. Quant à la publication du *Compte rendu provisoire*, l'orateur confirme que la distribution quotidienne de ces textes est indispensable dans une réunion de cette nature parce qu'elle permet de tenir les autorités de chaque pays informées sur le déroulement de la Conférence et de préparer des réponses pour les demandes concrètes que certaines délégations formulent dans leurs discours.
- 32.** *Un représentant du gouvernement de l'Inde* s'associe à la déclaration prononcée par le groupe gouvernemental. Il réitère la profonde préoccupation de sa délégation concernant les méthodes de travail de la Commission de l'application des normes de la Conférence, et en particulier sur la nécessité de faire en sorte que les critères de sélection des cas examinés par cette commission soient plus transparents et plus objectifs. L'absence de transparence dans la sélection des pays a faussé le principe du tripartisme qui est l'un des piliers de l'OIT, et a dilué le mécanisme de surveillance de la Commission de l'application des normes; le processus d'adoption des décisions de cette commission devrait être pleinement tripartite et les gouvernements devraient participer à la sélection des cas examinés.
- 33.** L'orateur estime que, comme le rapport de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations est soumis au Conseil d'administration lors de sa session de mars, le Conseil d'administration est l'instance adéquate pour adopter une décision consensuelle entre les trois groupes sur la sélection des cas que devra examiner la Commission de l'application des normes de la Conférence. Le Conseil d'administration apporterait la transparence nécessaire au processus, et les pays disposeraient de suffisamment de temps pour préparer leurs réponses pour la Commission de l'application des normes de la Conférence.
- 34.** *Un représentant du Directeur général*, faisant une synthèse de la discussion, propose d'ajouter, à la fin du point appelant une décision, les mots suivants: «et demande au Bureau d'étudier et de proposer d'autres mesures d'ordre pratique». L'orateur est convaincu qu'il est possible de trouver le moyen d'éviter que les orateurs ne s'expriment devant des salles pratiquement vides. Le représentant du

Directeur général propose que, au mois de mars 2006, le Bureau soumette au Conseil d'administration un document qui contiendra des propositions sur la manière d'améliorer le fonctionnement de la Conférence et que, en attendant, des consultations à cet égard aient lieu entre les groupes.

35. *Le Président* propose de remplacer «améliorations» par «modifications» dans le point appelant une décision.

Décision du Conseil d'administration:

- ***Le Conseil d'administration prend note des modifications apportées au fonctionnement de la Conférence internationale du Travail et demande au Bureau d'étudier et de proposer d'autres mesures d'ordre pratique.*** (Document GB.292/3/1, paragraphe 23, et résumé du Président.)

290e session du Conseil d'administration, juin 2004, GB.290/PV

Troisième question à l'ordre du jour

QUESTIONS DECOULANT DE LA 92^E SESSION
DE LA CONFERENCE INTERNATIONALE DU TRAVAIL

Le Vice-président travailleur demande que des améliorations soient apportées au système de vote électronique, et suggère que le numéro d'identification personnel (code PIN) soit remis aux participants au moment de leur enregistrement. Le groupe des travailleurs propose qu'un comité d'experts sur le secteur de la pêche soit mis en place.

Le Vice-président employeur admet que le système de vote électronique a besoin d'être amélioré. Il demande, pour toutes les parties intéressées, des précisions sur les règles qui régissent la participation des organisations internationales non gouvernementales aux réunions de l'OIT. En plénière, il est important de s'assurer que la règle de l'alternance des orateurs est bien respectée, conformément au principe du tripartisme. Tout en reconnaissant les progrès réalisés en ce qui concerne la discussion du rapport global, le groupe des employeurs juge d'autant plus nécessaire de continuer à apporter des améliorations que le suivi de la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail lui paraît être une tâche prioritaire.

La Commission des travailleurs migrants et celle du travail dans le secteur de la pêche ont obtenu d'excellents résultats chacune dans son secteur, et l'OIT est prête à organiser un débat approfondi sur ces deux sujets. Il approuve le suivi de la question concernant le secteur de la pêche dont l'examen a été confié à une commission d'experts.

S'agissant de la Commission de l'application des normes, il est conscient de la nécessité d'être plus transparent dans les débats sur ce sujet, en indiquant les raisons pour lesquelles tel ou tel pays figure sur la liste des observations et dans les informations données sur les rapports envoyés. Pour ce qui est de la Commission des ressources humaines, il explique, étant donné le texte sur la négociation collective à l'échelle internationale figurant au paragraphe 5 f) et pour les raisons invoquées au cours des débats, que le groupe des employeurs

n'est pas en mesure d'appuyer l'élaboration d'une recommandation, même s'il en approuve le fondement.

Il déclare apprécier les efforts qui ont été faits pendant la discussion en plénière du jour précédent pour permettre aux groupes des travailleurs et des employeurs de faire la synthèse de leurs observations sur le suivi du rapport de la Commission mondiale. Certaines questions sont revenues souvent dans les interventions. C'est le cas des questions de démocratie, de transparence, de bonne gouvernance, d'interaction entre le local et l'international, du secteur non structuré de l'économie, des migrations et du renforcement du programme de travail de l'OIT sur la base des objectifs stratégiques. Ces questions pourraient être d'une grande utilité lorsqu'il s'agira d'orienter les discussions de la prochaine session du Conseil d'administration, de novembre 2004, et pour les mesures à adopter.

Le Directeur général déclare que l'impact du rapport de la Commission mondiale sur le plan politique mais aussi dans les médias a dépassé toutes les attentes. La Commission européenne a présenté au Conseil européen, au nouveau Parlement européen et à la Commission économique et sociale européenne une communication sur la meilleure façon d'œuvrer ensemble. De toute évidence, la presse internationale reconnaît de plus en plus l'importance du rôle que l'OIT joue dans l'édification d'une mondialisation équitable.

Depuis la publication du rapport de la Commission mondiale, le Bureau a orienté ses activités vers trois grands axes: faire en sorte que le rapport soit connu et discuté, insérer le rapport dans le processus des Nations Unies et identifier des domaines d'action clés pour l'OIT elle-même.

S'agissant de la diffusion du rapport, il fait remarquer que celui-ci a été envoyé à tous les chefs d'Etat et à un vaste éventail d'autres acteurs économiques et sociaux. Il a été appuyé au plus haut niveau politique par les personnalités politiques présentes à la 92^e session de la Conférence internationale du Travail, qu'il s'agisse de la Présidente de la Finlande, M^{me} Halonen, du Président de la République-Unie de Tanzanie, M. Mpaka, du Président de la République bulgare, M. Paronov, du Premier ministre de la Nouvelle-Zélande, M^{me} Clark, ou du Président du gouvernement espagnol, M. Rodriguez Zapatero. Il a aussi été accueilli chaleureusement par d'autres dirigeants politiques. D'innombrables manifestations ont été organisées dans le monde afin d'examiner ce rapport ou de s'en inspirer, et d'autres encore sont prévues. On notera en particulier qu'il a été débattu au forum public de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sur le multilatéralisme (Genève, 25-27 mai 2004); en Chine, il a fait partie des documents présentés au Forum de l'emploi (Beijing, 28-30 avril 2004); et au Burkina Faso il servira de référence au Sommet extraordinaire de l'Union africaine sur l'emploi et la pauvreté qui doit avoir lieu en septembre 2004 à Ouagadougou. On peut donc dire sans exagérer que le rapport de la Commission mondiale a suscité à l'échelle mondiale toute une dynamique que les mandats tripartites de l'OIT devraient s'efforcer de maintenir dans leurs pays respectifs.

Pour ce qui est des efforts qui sont faits pour incorporer le rapport de la Commission mondiale dans le processus des Nations Unies, on notera que ce rapport a été présenté en avril 2004 à la réunion des chefs de secrétariat, et que la Présidente Halonen l'a présenté lors d'une réunion regroupant le Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC) et les institutions de Bretton Woods. L'objectif était que l'Assemblée générale des Nations Unies adopte une résolution qui inscrit le rapport de la commission à l'ordre du jour de

l'Organisation des Nations Unies et de ses organes subsidiaires. Le Président et le bureau du Conseil d'administration du BIT peuvent jouer un rôle important dans les contacts que l'OIT aura avec les Nations Unies et avec les institutions de Bretton Woods.

Parmi les propositions qui ont été formulées dans le rapport de la Commission mondiale, il y en a deux qui ont été accueillies avec un très grand intérêt: l'initiative concernant la cohérence des politiques de croissance, d'investissement et d'emploi, et la proposition visant l'organisation d'un forum sur la mondialisation, avec l'aide de l'OIT, la seule organisation qui permette d'établir un pont entre le système intergouvernemental et les acteurs privés par le biais des organisations d'employeurs et de travailleurs. Le Directeur général tiendra le Conseil d'administration au courant de ces initiatives.

S'agissant des domaines d'action clés pour l'OIT, le rapport du Directeur général destiné à la Conférence donne déjà des indications sur le travail de suivi qui est fait au sein de l'OIT. Par conséquent, la session du Conseil d'administration de novembre 2004 examinera le cadre de politique stratégique pour 2006-2009, qui contiendra des éléments s'y rapportant. Il s'agira d'identifier les domaines où se situent les investissements les plus rentables, qui correspondent le plus aux priorités des mandants, qui accroissent l'efficacité de l'Agenda du travail décent, et qui conviennent le mieux à la structure tripartite unique de l'OIT.

Le troisième volet du suivi au niveau du BIT est le Groupe de travail sur la dimension sociale de la mondialisation, qui pourra avoir une discussion approfondie sur le rapport de la Commission mondiale en novembre 2004. Avec l'accord du Conseil d'administration, le Directeur général proposera de consulter le bureau du Conseil d'administration pour sélectionner un ou deux grands sujets, parmi ceux qui sont présentés dans le rapport de la Commission mondiale et dans son propre rapport à la Conférence, pour une discussion à la session du Conseil de novembre 2004. Le Bureau préparera de brefs documents sur la question. Les répercussions du travail de la Commission mondiale pourront être examinées lors des réunions tripartites de l'OIT, à la Réunion régionale européenne, prévue pour 2005, et au Centre de formation de Turin, qui explore actuellement la possibilité d'intégrer ce rapport à ses différents programmes de formation.

Les atouts du tripartisme, conjugués au pouvoir intégrateur de l'Agenda du travail décent, sont la principale base sur laquelle l'OIT peut s'appuyer pour mener ces nouvelles activités. Au stade de la planification, il faudra tenir compte des ressources humaines et financières actuelles et futures, et trouver le moyen d'accroître ces ressources par des partenariats, un soutien extrabudgétaire et l'effet multiplicateur du travail accompli par l'OIT, tout en restant dans le cadre du mandat de l'Organisation, en veillant à l'intégration des actions menées et en s'assurant la collaboration des organisations dont le mandat rejoint, ou influence, d'une manière ou d'une autre celui de l'OIT.

Une représentante du gouvernement du Canada insiste, au nom des gouvernements des pays à économie de marché, industrialisés, du groupe des PIEM, pour que les documents soient entre les mains des délégués entre six et huit semaines avant l'ouverture de la Conférence, afin que les mandants aient suffisamment de temps pour désigner les experts, mener à terme les consultations nécessaires et se préparer aux discussions. Elle remercie le Bureau d'avoir organisé la séance d'information sur les règles de procédure des commissions

pour les délégués et les conseillers techniques. Les groupes régionaux devraient identifier les futurs présidents suffisamment tôt pour leur permettre de tirer parti des séances d'information préliminaires.

Le groupe des PIEM insiste pour que le travail en commission commence dès le matin du premier jour de la Conférence et que les séances commencent à l'heure, ce afin d'éviter les séances de nuit et la fatigue. Il faut également que le temps de prise de parole, pour chaque intervention individuelle comme pour la présentation et la discussion des rapports de commissions, soit respecté. Les interventions devraient se limiter strictement au sujet en question. Il faudrait afficher les noms des délégués sur un panneau placé devant eux afin de faciliter le travail en commission. Il faudrait également penser à limiter éventuellement l'ordre du jour de la Conférence à deux commissions techniques.

Le groupe des PIEM demande au Bureau de revoir ses politiques de diffusion des documents et propose que ceux-ci soient remis lors des réunions du groupe gouvernemental, ou soient mis à la disposition de tous au centre de distribution. Le Bureau devrait examiner plus avant la suggestion faite à la session du Conseil d'administration de juin 2003 d'envoyer par courrier électronique les projets de rapports des commissions aux experts techniques qui ont été amenés à quitter la Conférence avant l'adoption du rapport par la commission.

En ce qui concerne la discussion du rapport global, malgré les efforts déployés on ne peut pas dire qu'elle ait été dynamique ou interactive. Pour améliorer les choses, le Bureau devrait planifier et organiser soigneusement cette discussion, en s'inspirant éventuellement des discussions interactives qui ont lieu au sein du système des Nations Unies.

Le groupe des PIEM se félicite de l'issue du débat sur les travailleurs migrants, obtenue grâce à une discussion tripartite. La procédure utilisée par la Commission des travailleurs migrants, surtout pour l'examen du projet de conclusions par le comité de rédaction tripartite, lui paraît malheureusement peu satisfaisante. La procédure adoptée par les membres employeurs et les membres travailleurs laisse entièrement de côté les préoccupations des gouvernements, et le projet de conclusions établi par le Bureau pour le groupe de rédaction ne rend pas vraiment compte des débats de la commission. L'OIT devrait veiller à ce que le principe du tripartisme soit pleinement respecté dans les travaux des commissions. L'intervenante estime en revanche que le travail accompli par la Commission des résolutions offre un bon exemple des résultats que l'on peut obtenir grâce au système du tripartisme.

Le groupe des PIEM note avec satisfaction que le Conseil d'administration examinera, à sa session de novembre, des propositions concrètes concernant le suivi du rapport de la Commission mondiale et de la 92^e session de la Conférence internationale du Travail.

Du fait de la pertinence de la question du logement des gens de mer à bord des navires pour la deuxième discussion sur le travail dans le secteur de la pêche, qui doit avoir lieu lors de la 93^e session (juin 2005) de la Conférence, le groupe des PIEM suggère que soit présentée à la Commission du programme, du budget et de l'administration une proposition visant à financer, grâce au fonds de réserve des réunions techniques, une réunion tripartite d'experts sur le secteur de la pêche. Cette réunion qui aura lieu en décembre 2004 sera chargée d'examiner la

question du logement des gens de mer à bord des navires, et toute autre question en suspens que la Commission du secteur de la pêche aura retenue.

Un représentant du gouvernement du Malawi, qui se dit satisfait dans l'ensemble de la manière dont la Conférence est organisée, déplore toutefois que certaines délégations n'attendent pas qu'une commission ait terminé son travail pour quitter la réunion. Les coordinateurs régionaux devraient expliquer aux mandants le mode de fonctionnement des commissions de la Conférence. Le Bureau devrait perfectionner l'utilisation du système de vote électronique et mettre à la disposition des groupes les moyens dont ils ont besoin pour leurs travaux. Pour finir, il demande que le nécessaire soit fait pour éviter à l'avenir des incidents comme celui qui a perturbé le déroulement des débats de la Commission des ressources humaines, où l'un des mandants, constatant que le résultat du vote qu'il avait réclamé lui était défavorable, l'avait tout simplement rejeté. Ce type de comportement risque de remettre en cause le principe du tripartisme au sein de l'Organisation.

Un représentant du gouvernement de l'Inde rend hommage à tous ceux qui ont travaillé pendant la Conférence jusqu'à une heure avancée de la nuit pour que les documents et les rapports soient prêts dans les temps. Il demande lui aussi que l'organisation de la plénière soit rationalisée et que les séances de nuit soient évitées.

Un représentant du gouvernement d'El Salvador apporte son appui à la proposition du groupe des PIEM concernant la tenue d'une réunion d'experts sur le secteur de la pêche en décembre 2004 et l'examen par la PFA en novembre 2004 de la possibilité de financer cette réunion au moyen du fonds de réserve des réunions techniques.

Un représentant du gouvernement de la Norvège demande que le nécessaire soit fait pour éviter ce qui est devenu, à ses yeux, une véritable habitude pendant la Conférence: les séances de nuit et du samedi. Il serait intéressant, selon lui, de connaître le coût des heures supplémentaires effectuées à cause de la Conférence. Pour gagner du temps en commission, il faudrait limiter le nombre des amendements présentés, puisque, de toute façon, la majorité de ces amendements finissent par être retirés. Il réitère sa demande d'installation d'un écran dans les salles de réunions des commissions, ce qui devrait permettre à tous les participants de voir clairement le texte de l'amendement, tel qu'il est proposé, et d'éviter toutes sortes de confusions et une perte de temps. Les pays nordiques constatent avec satisfaction qu'une résolution concernant la promotion de l'égalité entre hommes et femmes, l'égalité de rémunération et la protection de la maternité a été adoptée cette année, et remercient à ce sujet le groupe des travailleurs de leur excellente coopération qui a permis à cette résolution de voir le jour.

Une représentante du Directeur général déclare, en réponse à la proposition du groupe des PIEM concernant le financement d'une réunion d'experts sur le secteur de la pêche au moyen du fonds de réserve des réunions techniques, que le Bureau propose que cette réunion ait lieu en décembre 2004 avec la participation de six représentants gouvernementaux, six représentants des employeurs et six représentants des travailleurs. Le Bureau propose également d'inviter les gouvernements de l'Afrique du Sud, du Canada, du Chili, de l'Espagne, du Japon et de la Norvège à envoyer des experts. Les experts employeurs et les experts travailleurs seraient désignés après consultation de leurs groupes respectifs. Il y aurait une liste de réserve de pays comprenant l'Allemagne, le Danemark, les

Etats-Unis, la France, l'Inde, la Namibie, le Portugal, la Fédération de Russie et la Thaïlande. Les experts venant des pays figurant sur la liste de réserve pourraient participer à la réunion sans frais pour l'OIT.

Le Vice-président employeur se dit parfaitement conscient de l'importance de la discussion de novembre 2004 pour les décisions qui seront prises au sujet des recommandations de la Commission mondiale. Répondant à la déclaration du représentant du gouvernement du Malawi, il insiste sur le fait qu'il n'y a jamais eu, de la part du groupe des employeurs, entrave au bon fonctionnement du mécanisme d'adoption des décisions par la Conférence, ce groupe n'ayant fait que réaffirmer sa position sur la résolution soumise au vote.

Le Vice-président travailleur déclare que le groupe des travailleurs est favorable à la tenue d'une réunion d'experts sur le secteur de la pêche en décembre 2004. Le groupe reconnaît la nécessité de réduire le coût de la Conférence, mais pas en diminuant le nombre des commissions techniques. L'élaboration des normes et les mécanismes d'examen sont des activités essentielles. Pour ce qui est de l'organisation générale de la Conférence, il est important que les participants gardent à tout moment une attitude correcte et s'expriment avec courtoisie, en respectant le droit de chacun de s'exprimer librement.

Le Président prend note des déclarations faites par les représentants des trois groupes au sujet de la Commission du secteur de la pêche. Cette commission a examiné et adopté des conclusions sur le travail dans le secteur de la pêche, et est convenue qu'un mécanisme devrait être mis en place afin d'examiner la question fondamentale du logement des gens de mer à bord des navires, ainsi que les questions laissées en suspens. C'est de cet examen que dépendra, en grande partie, le succès de la discussion sur le secteur de la pêche, lors de la 93^e session de la Conférence internationale du Travail. La PFA recevra en novembre 2004 à cet effet une proposition visant à financer au moyen du fonds de réserve des réunions techniques une réunion d'experts sur le secteur de la pêche.

Le Conseil d'administration exprime son intention d'organiser une réunion d'experts sur le secteur de la pêche en décembre 2004 selon les modalités décrites ci-dessus. La proposition s'y rapportant sera soumise à la Commission du programme, du budget et de l'administration à sa session de novembre 2004.

289e session du Conseil d'administration, mars 2004, GB.289/PV

Troisième question à l'ordre du jour

FUNCTIONNEMENT DES ORGANES DIRECTEURS

a) La Conférence internationale du Travail

Le Vice-président travailleur demande que l'identification des présidents des différentes commissions de la Conférence se fasse le plus tôt possible et qu'une orientation et une formation leur soient données. Même demande pour le Président et le Vice-président de la Conférence. La durée de cette dernière ne peut pas être réduite, et il importe de bien gérer le temps imparti. Les travailleurs demandent de faire en sorte qu'il n'y ait pas deux séances plénières en même

temps, et que chaque délégué ait la possibilité de s'exprimer. Par ailleurs, ils reconnaissent l'importance du rapport global, et ne veulent surtout pas qu'il soit relégué à une séance qui serait peu suivie. Aussi faudrait-il, selon eux, que cette séance soit présidée par le Directeur général. L'intervenant trouve tout à fait judicieux de limiter le temps de parole, mais peut-être pas à cinq minutes seulement. Il rejette en revanche la suggestion qui a été faite de limiter l'ordre du jour de la Conférence à une question normative et à une question pour discussion générale, ainsi que la proposition visant à réduire la durée des réunions de groupes, car il suffit de réfléchir un peu à ce qui a été fait jusqu'ici pour comprendre qu'en prévoyant une bonne préparation en réunion de groupe on peut éviter les longues discussions tortueuses en plénière. Quant à la suggestion qui a été faite, conformément aux règles établies, de remettre longtemps à l'avance les différents documents, elle lui paraît tout à fait sensée. Il soutient également les propositions relatives aux événements parallèles ou spéciaux qui sont faites dans le document du Bureau et examine de près le rôle des organisations non-gouvernementales internationales (ONGI), avec lesquelles les travailleurs ont pu collaborer jusqu'ici de manière plutôt satisfaisante, ce qui n'est possible que si le caractère tripartite de l'Organisation est clairement affiché.

Le Vice-président employeur déclare que la prochaine session de la Conférence sera l'occasion de vérifier l'efficacité des mesures qui ont été prises pour la discussion concernant les implications pour l'OIT du rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation. Le premier souci des employeurs est que la Conférence demeure utile au monde du travail. Les employeurs ne sont pas opposés aux normes en tant que telles, mais ils sont convaincus qu'elles ne peuvent être ratifiées par un grand nombre de pays que si elles sont valables et réalistes. La discussion sur le rapport global et le suivi de la Déclaration doit être maintenue. Ce qu'il faudrait c'est faire un meilleur usage du temps dont on dispose pour la Conférence, et utiliser au mieux les espaces de liberté de la troisième semaine. Il s'interroge aussi sérieusement sur les événements parallèles, craignant que les travaux des commissions techniques ne soient pas suivis comme ils le devraient. La participation des ONGI ne doit pas influencer sur le caractère tripartite des débats et discussions. Leurs interventions ont souvent pour effet de détourner les débats de leur but premier, et il est indispensable de préserver le caractère tripartite des discussions. Les employeurs n'hésiteront pas à participer aux événements parallèles qui sont organisés, à condition que ces événements aient un lien avec la Conférence. Le choix des points de l'ordre du jour devrait se faire en fonction de leur pertinence et de leur complémentarité. On pourrait y ajouter des séminaires portant sur des questions d'actualité, ce qui permettrait aux délégués venant de loin de profiter au maximum de la réalité et de l'expérience de la Conférence et ce qui constitue une forme de coopération technique dans son sens le plus large. La première semaine est plutôt technique et ne pose pas de problème dans l'ensemble. La troisième semaine est pratiquement consacrée aux conclusions. La deuxième semaine a une coloration nettement politique, et les employeurs regrettent de voir tant de délégués se lancer dans des monologues que personne n'écoute et exprimer des préoccupations que personne ne semble partager. Il faut absolument arriver à recentrer les débats et faire de cette semaine une semaine de travail stimulante.

Un représentant du gouvernement de l'Equateur fait remarquer, au nom du GRULAC, que rien n'est dit, dans le document, sur la forme que doit prendre la discussion concernant les implications pour l'OIT du rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation. La procédure qui a été proposée pour la désignation des présidents des commissions pourrait aussi être

utilisée pour la désignation du Président et des Vice-présidents de la Conférence. Quant aux autres propositions concernant les sessions futures de la Conférence, il faudrait les examiner plus avant jusqu'à ce que certaines d'entre elles sortent enfin du lot parce qu'elles paraissent être vraiment viables et qu'elles permettraient d'améliorer le fonctionnement de la Conférence en limitant le temps de parole, ou d'améliorer les méthodes de travail des commissions techniques, de continuer d'examiner les méthodes de travail de la Commission de l'application des normes de la Conférence, de réduire la durée des réunions de groupes et ainsi d'éviter les réunions de nuit, de mieux préparer les débats de la Conférence par le biais de consultations préalables avec les trois groupes, ou encore de mieux orienter le processus d'établissement de l'ordre du jour de la Conférence. Le GRULAC estime que la réforme devrait être replacée dans un cadre aussi large que possible de la Conférence et du fonctionnement de ses commissions. L'importance des résultats des discussions pour le monde du travail devrait être la priorité absolue.

Un représentant du gouvernement du Canada insiste, au nom du groupe des PIEM, sur la nécessité de diffuser les rapports et d'informer les mandants de toute disposition particulière le plus tôt possible afin que ces rapports et ces dispositions puissent être discutés. Le calendrier des réunions et discussions devrait tenir compte du fait que c'est généralement en deuxième semaine que les ministres participent à la Conférence. Le groupe des PIEM se félicite de l'initiative visant à identifier longtemps à l'avance les présidents des commissions et à organiser des séances d'information à l'intention des délégués de la session de la Conférence de juin 2004. Le groupe pense lui aussi que l'amélioration des méthodes de travail de la Conférence devrait primer sur une réduction de sa durée. Il constate à ce propos qu'il reste encore beaucoup à faire pour améliorer les discussions en plénière de la Conférence. Les suggestions concernant la limitation du temps de parole et la réduction du temps de présentation des rapports des commissions devraient se concrétiser dès juin 2004. Quant à la proposition concernant l'organisation de conférences préparatoires, elle paraît d'autant moins acceptable au groupe des PIEM que sa réalisation reviendrait très cher aussi bien aux gouvernements qu'au Bureau. Pour ce qui est du nombre et de la nature des questions à inscrire à l'ordre du jour, ils devraient dépendre davantage des questions et priorités internationales du moment et de leur lien avec les objectifs stratégiques de l'OIT que d'une formule prédéfinie qui imposerait, par exemple, le choix d'une question normative et d'une question pour discussion générale. Comme convenu lors de la session du Conseil d'administration de novembre 2003, tout document qui fait des propositions pour l'ordre du jour de la Conférence devrait préciser l'apport de ces propositions à la réalisation des objectifs stratégiques de l'OIT. Le BIT s'apprête déjà à mettre en œuvre celles qui visent à améliorer les méthodes de travail des commissions, notamment par un meilleur usage des technologies de l'information, ce qui est une très bonne chose. Le groupe des PIEM approuve les propositions concernant une meilleure préparation aux discussions de la Conférence ainsi que la réception des documents et leur affichage sur Internet dans les délais, qui devraient être appliquées immédiatement. Quant aux propositions qui concernent le profil de la Conférence, la limitation des événements parallèles et la participation des ONG internationales, elles fournissent des indications utiles et raisonnables pour la préparation des futures sessions de la Conférence.

Un représentant du gouvernement du Kenya soutient la proposition qui a été faite de discuter ensemble le rapport du Président du Conseil d'administration, le rapport du Directeur général sur l'exécution du programme et des activités et l'annexe sur la situation des travailleurs des territoires arabes occupés, avec un

temps de parole limité à cinq minutes. Quant au rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation, il devrait être discuté à part afin qu'il puisse faire l'objet d'une discussion plus ciblée. S'agissant de l'organisation de réunions d'information pour les délégués à la Conférence, l'idée lui paraît bonne. Quant à la durée de la Conférence, en la réduisant on réduirait aussi la qualité des résultats obtenus, et certaines commissions de la Conférence, comme la Commission de l'application des normes, auraient du mal à s'acquitter de leurs obligations de contrôle. Il faut absolument maintenir la limitation du temps de parole à cinq minutes en séance plénière, et continuer de tout faire pour attirer des délégués de haut rang aux sessions de la Conférence. Quant à la suggestion qui a été faite de remplacer les discours des séances plénières par des discussions de haut niveau en plénière ou des tables rondes, ou d'alterner discussions politiques et discussions techniques, elle mériterait un examen plus approfondi au sein du Conseil d'administration. Les propositions de modifications qui ont été faites pour les travaux des commissions techniques, comme l'organisation de réunions préparatoires avant la Conférence proprement dite, paraissent, pour leur part, tout à fait intéressantes. Un meilleur usage des technologies de l'information, des applications rendant leurs débats plus clairs et des procédures de vote efficaces apporteraient aussi beaucoup aux différentes commissions. Il faudra réfléchir par ailleurs à plusieurs mesures qui donneraient une meilleure préparation aux discussions de la Conférence, comme des consultations préalables avec les représentants des trois groupes, des réunions techniques préalables sur le sujet, une meilleure interaction avec les réunions et programmes sectoriels et techniques, et des indications plus claires de la part du Conseil d'administration au moment de l'établissement de l'ordre du jour de la Conférence. Les documents devraient parvenir aux délégués au moins quatre semaines avant l'ouverture de la Conférence, et leur production et leur diffusion faire l'objet d'un effort de rationalisation encore plus poussé. Le profil de la Conférence n'est que le reflet de son ordre du jour, qui devrait inclure des questions d'actualité présentant un grand intérêt, et donner des résultats qui intéressent le monde du travail. Pour ce qui est des événements parallèles ou spéciaux organisés pendant la Conférence, on devrait s'en tenir au strict minimum. En organisant des consultations préalables entre coordinateurs des trois groupes on pourrait plus facilement limiter les événements parallèles. La participation des ONGI et d'autres organisations internationales devrait être contrôlée de très près. Quant aux méthodes de travail de la Commission de l'application des normes, elles devront être modifiées, surtout pour ce qui est de la sélection des pays qui doivent être entendus par elle, ce qui suppose une répartition géographique plus transparente et équitable.

Un représentant du gouvernement du Mali déclare qu'il a pris note avec intérêt de la proposition du gouvernement canadien concernant la production d'une brochure sur les règles et procédures du Conseil d'administration. Les documents en français ne sont parvenus aux francophones que quelques jours à peine avant la Conférence, ce qui n'a pas facilité leur participation aux discussions.

Le représentant du Directeur général déclare que le Bureau fait aujourd'hui de son mieux pour organiser des réunions préparatoires, et ce non seulement avec les futurs présidents, mais aussi avec les futurs vice-présidents des commissions, ce qu'il a déjà réussi à faire dans le cadre du Conseil d'administration. Cela suppose que l'on se mette d'accord suffisamment tôt sur les personnes à désigner à la présidence, or ce n'est parfois que le jour même de l'ouverture de la Conférence qu'un tel accord est trouvé. C'est ce qui a poussé le Bureau à engager très tôt des discussions avec les coordinateurs régionaux pour identifier autant de présidents et de vice-présidents que possible. Quant à la question d'une

meilleure utilisation de la dernière semaine de la Conférence, elle pourrait fort bien faire l'objet d'un examen. Pour ce qui est de la deuxième semaine, le problème de la séance plénière est que la plupart des orateurs veulent être écoutés mais qu'ils ne sont pas toujours prêts à écouter les autres, et qu'ils veulent rester le moins longtemps possible à Genève. Certaines régions ont prévu d'organiser des événements régionaux pour la deuxième semaine, mais ces projets n'ont pas pu voir le jour. La discussion du rapport global se fera probablement le 10 juin et constituera la principale activité de la plénière ce jour-là. S'agissant des méthodes de travail de la Commission de l'application des normes, comme cela a été décidé et noté dans le rapport de la Commission l'an dernier, le Bureau présentera à la Commission un document qui sera sans aucun doute examiné par cette dernière pendant la première semaine de sa réunion. Quant aux questions touchant au travail des commissions techniques, elles ne sont évidemment pas nouvelles et elles demandent à être examinées plus avant. Elles s'inscrivent dans un débat plus large qui remonte à loin, et comme c'est le Conseil d'administration qui fixe l'ordre du jour de la Conférence, ces questions sont aussi en quelque sorte des questions du Conseil d'administration. On reviendra là-dessus, mais il n'y aura pas de propositions pour la session de novembre.

288e session du Conseil d'administration, novembre 2003, GB.288/PV

Quatrième question à l'ordre du jour

FONCTIONNEMENT DES ORGANES DIRECTEURS

a) La Conférence internationale du Travail

b) Le Conseil d'administration

Le Vice-président employeur dit qu'il faut accroître la qualité du tripartisme en améliorant les procédures de l'OIT. Il faut systématiser l'approche, améliorer la communication et l'utilisation de la technologie de l'information, afin d'éviter le chevauchement des discussions à la Conférence et au Conseil d'administration. Les documents de travail doivent être pertinents, concis et clairs et il faut que les améliorations récentes se poursuivent en ce qui concerne la ponctualité des documents. Les présidents et vice-présidents doivent être dûment informés et formés afin de faire respecter le temps de parole ainsi que la stricte application du règlement. Cela concerne non seulement les mandants tripartites, mais aussi les organisations internationales non gouvernementales qui souhaitent participer aux débats.

Le Conseil d'administration cible mieux désormais les questions dont il est saisi, mais il doit aussi mieux gérer le temps qui lui est imparti et se centrer davantage sur la discussion des politiques que sur les problèmes administratifs. La réduction de la longueur de ses sessions ne doit pas porter préjudice à sa capacité de parvenir à un consensus, car c'est là le but ultime du Conseil d'administration et de la Conférence.

Il faut améliorer la communication avec les mandants en ce qui concerne les travaux du Conseil d'administration. Le rôle d'ACT/EMP et d'ACTRAV doit être renforcé et les gouvernements doivent être en mesure de faire entendre leur voix. Pour faciliter un consensus véritablement tripartite sur les questions

déliçates, il faut favoriser la coordination avec les gouvernements avant le débat en plénière, et des consultations informelles doivent avoir lieu entre les sessions du Conseil d'administration.

La Conférence doit se consacrer aux grandes questions d'actualité et de nature politique plutôt qu'aux questions techniques. Elle devrait mieux gérer son temps, notamment au cours de la troisième semaine. Le débat en plénière est une séquence de monologues ennuyeux et il gagnerait à devenir interactif. Le système de discussion du rapport global doit être appliqué à d'autres débats. La semaine politique devrait jouer un rôle plus important et être également pertinente pour les employeurs, les travailleurs et les gouvernements. Une plus grande pertinence conférerait davantage de visibilité à la Conférence.

Par ailleurs, l'équilibre des commissions de la Conférence doit être assuré et leur nature tripartite préservée. Les ordres du jour doivent être conçus de manière à favoriser une participation pleinement tripartite aux travaux.

Le Vice-président travailleur constate que les gouvernements s'organisent désormais selon un schéma régional et que, par conséquent, le discours d'ouverture traditionnel du vice-président employeur ou travailleur lors de l'examen de chaque question de l'ordre du jour devrait laisser la place à des remarques préliminaires du porte-parole d'un groupe régional de gouvernements. Le groupe des travailleurs ne sous-estime nullement le rôle des gouvernements dans le tripartisme; en revanche, il appelle au respect des syndicats et à celui du tripartisme. Il n'y a aucune raison de modifier la composition des délégations à la Conférence, qui est actuellement de deux membres gouvernementaux pour un membre employeur et un membre travailleur.

En ce qui concerne le Conseil d'administration, une rationalisation des commissions existantes permettrait sans doute de faire une place au thème de la protection sociale, qui n'est pas suffisamment pris en compte pour le moment. Un examen plus approfondi de la gestion du temps portera certainement ses fruits.

La Conférence ne doit pas avoir pour objectif d'attirer l'attention sur des sujets très médiatisés. Les déclarations en plénière sont importantes, même si elles ne semblent pas toujours soulever beaucoup d'intérêt. Cependant, les orateurs devraient s'abstenir de féliciter trop longuement la présidence, et la participation doit respecter un meilleur équilibre entre les sexes. Il faudra aussi reconfirmer les rôles respectifs d'ACTRAV et d'ACT/EMP.

Un représentant gouvernemental de l'Inde, s'exprimant au nom du Groupe Asie-Pacifique, dit que les discussions à la Conférence sur le rapport global et sur le rapport du Directeur général ne suffisent pas pour résoudre les problèmes. Quatre rapports seront discutés à la 92^e session en juin 2004. Le Bureau devrait planifier avec soin le calendrier de ces importants débats afin d'assurer une participation de haut niveau. Les critères de sélection des cas dont est saisie la Commission de l'application des normes devraient être plus transparents et plus objectifs. Le manque de transparence dans le choix des pays dont le cas est examiné a faussé le principe du tripartisme et sapé les mécanismes de contrôle de cette commission. Le processus doit être tripartite et les gouvernements doivent avoir voix au chapitre s'agissant de la sélection des cas. Le groupe Asie-Pacifique est en faveur de la tenue de nouvelles consultations entre le Directeur général et les mandants concernant le réexamen du fonctionnement de la Conférence et les arrangements spéciaux pour la 92^e session.

Les commissions du Conseil d'administration et la structure y relative sont indispensables, mais la plénière devrait se centrer sur les grandes orientations et l'élaboration des politiques et déléguer l'examen des questions techniques aux commissions. Là encore, la gestion du temps est un facteur essentiel. L'ordre du jour du Conseil d'administration et celui de ses commissions ne doivent pas être surchargés, et il faut prendre en compte le temps disponible ainsi que l'expérience passée lors de discussions semblables. Les réunions devraient commencer à l'heure prévue, les déclarations devraient être concises et ciblées, ainsi que les documents qui devraient toujours inclure un résumé. Il n'est pas nécessaire d'envoyer des exemplaires sur papier aux délégués qui préfèrent recevoir les documents par courrier électronique. Le groupe Asie-Pacifique a appuyé les points appelant une décision.

Une représentante gouvernementale de l'Equateur, s'exprimant au nom du GRULAC, approuve le point appelant une décision concernant la Conférence, tout en soulignant que les réformes, aussi importantes soient-elles, ne doivent pas être envisagées uniquement dans le contexte des débats qui auront lieu en 2004, mais plutôt dans le contexte plus large du fonctionnement de la Conférence et de ses commissions. La Commission de l'application des normes devrait également faire l'objet de consultations informelles. L'amélioration de son fonctionnement et de celui des commissions techniques aurait un impact positif sur les travaux de la Conférence. Ces travaux doivent être pertinents pour le monde du travail et les instruments qu'ils produisent doivent traiter les problèmes auxquels ce monde est confronté. La réforme devrait conférer un dynamisme nouveau aux discussions et aller de pair avec une meilleure gestion du temps. En ce qui concerne le Conseil d'administration, le GRULAC approuve les mesures proposées dans le document. Le Comité de la liberté syndicale devrait faire rapport au Conseil d'administration concernant l'examen de ses méthodes de travail.

Une représentante gouvernementale du Canada, s'exprimant au nom des PIEM, estime que le Conseil d'administration devrait veiller à ce que la prise de décisions politiques se fasse à un niveau plus élevé. Les ordres du jour devraient porter sur des questions stratégiques essentielles se prêtant à la discussion ainsi que sur des points précis appelant une décision en matière de gouvernance et d'administration. Le Conseil d'administration devrait aussi pouvoir réexaminer toutes les activités, les programmes et les politiques de l'Organisation. Moyennant une restructuration, les commissions devraient couvrir les quatre objectifs stratégiques sans qu'il soit nécessaire de créer des organes supplémentaires. Le processus tripartite devrait être mieux mis à profit s'agissant d'établir les ordres du jour, avec la pleine participation des gouvernements. Outre les consultations informelles qui ont lieu entre le Bureau et les gouvernements par le truchement des coordonnateurs régionaux, il faut encourager la consultation tripartite directe sur les questions importantes. L'ordre du jour du Conseil d'administration et celui des commissions doivent être raccourcis, mieux ciblés et comporter des points appelant une décision le cas échéant. Les documents d'information et les rapports du Bureau qui n'appellent ni décision ni discussion ne devraient pas figurer à l'ordre du jour. Ils devraient simplement être soumis pour information. Les PIEM estiment que l'examen du Conseil d'administration doit être centré sur l'amélioration de son fonctionnement et le renforcement de son autorité et de sa visibilité. Les PIEM sont favorables à une consultation de tous les groupes en vue de la soumission de propositions de réforme lors de la session de mars 2004 du Conseil d'administration. Des consultations tripartites directes doivent également être envisagées sur ce sujet important.

S'agissant du fonctionnement de la Conférence, les PIEM renvoient le Conseil d'administration aux propositions d'amélioration formulées lors de sessions précédentes.

Une représentante gouvernementale de la Nouvelle-Zélande appuie les déclarations faites au nom du groupe Asie-Pacifique et des PIEM. Il convient de gérer au mieux le temps imparti actuellement à la Conférence et de favoriser des discussions fructueuses. Le calendrier des débats sur les diverses questions à l'ordre du jour est particulièrement important pour les pays qui n'envoient que des délégations restreintes et qui s'accommodent mal des réunions multiples et simultanées. Les travaux des commissions techniques sont aussi importants que les discussions plus prestigieuses relatives aux questions inscrites d'office à l'ordre du jour de la Conférence, et il faut éviter la simultanéité des débats sur ces questions et des débats sur les questions techniques.

Le gouvernement de la Nouvelle-Zélande appuie la proposition relative à la réforme du Conseil d'administration et à l'organisation d'instances de dialogues et de discussions régionales tripartites, compte tenu de l'intervalle de quatre ans qui sépare les réunions régionales. L'intervenante s'est demandé comment l'on pouvait organiser ce type de discussions au sein du Conseil d'administration et si elles fourniraient des orientations relatives aux priorités régionales.

Un représentant gouvernemental de l'Allemagne s'associe à la déclaration du Vice-président travailleur selon laquelle l'accroissement du prestige de la Conférence n'est pas une fin en soi. C'est l'intérêt suscité par le rapport du Directeur général qui détermine le niveau des participants. Il faut encourager un débat plus vivant sur ce rapport. Le fonctionnement des commissions de la Conférence exige des changements profonds.

Compte tenu de la charge de travail, il ne sera pas possible de raccourcir les sessions du Conseil d'administration. La Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes traite déjà partiellement du dialogue social et pourrait être adaptée pour couvrir pleinement le sujet.

Un représentant gouvernemental du Japon appuie les déclarations du groupe Asie-Pacifique et des PIEM. L'absence de transparence dans le choix des cas soumis à la Commission de l'application des normes a faussé le principe du tripartisme. Le président, qui viendrait éventuellement du groupe gouvernemental, devrait participer à un choix fondé sur des critères objectifs. La discussion interactive sur le rapport global n'a été qu'un succès limité. Si le groupe de discussion était plus restreint, les résultats seraient sans doute meilleurs. Le Conseil d'administration gagnerait à mieux gérer son temps et la protection sociale pourrait être ajoutée au mandat d'une commission qui existe déjà.

Un représentant gouvernemental de la Chine appuie la déclaration du groupe Asie-Pacifique. Au cours des dernières années, des réformes majeures ont été appliquées au fonctionnement de la Conférence et il faut leur laisser le temps de prouver leur efficacité. Toute réforme devrait être inscrite dans la Constitution et dans le Règlement. Le prestige de la Conférence est fonction de la pertinence des questions sélectionnées plutôt que d'un changement constant de sa structure. Il faut veiller à ce que les consultations informelles n'entraînent pas une marginalisation de l'opinion des gouvernements. L'ordre du jour doit être mieux planifié pour éviter le chevauchement des discussions et les pertes de temps. Certains documents d'information n'ont aucune raison d'être soumis au Conseil

d'administration. Par ailleurs, il faudrait veiller à une distribution adéquate des documents en chinois; la réforme du Conseil d'administration devrait en tenir compte.

Un représentant gouvernemental de la France s'associe à la déclaration des PIEM. La qualité et l'interactivité des discussions en plénière à la Conférence devraient avoir un impact plus important sur l'audience de l'Organisation. Le Bureau doit innover et le Conseil d'administration doit lui faire confiance. Le rapport ne mentionne pas l'examen des travaux de la Commission de l'application des normes. Cette commission est l'un des rares instruments de gouvernance sociale internationale qui existent et elle est donc très importante.

De plus en plus, les commissions du Conseil d'administration sont surchargées et il conviendrait de rationaliser leurs travaux. Leur structure et leur interactivité ne sont pas bien définies. Les ordres du jour devraient être limités et l'on devrait distinguer les points pour discussion des points pour information. La structure actuelle devrait être revue, sans que l'on crée pour autant de nouvelles commissions. Le rôle stratégique du Conseil d'administration doit être renforcé. Cependant, les discussions doivent demeurer indépendantes et ne pas être réglementées trop strictement. Les points pour décision devraient être mieux rédigés. Les discussions sur certains thèmes intersectoriels, comme la coopération technique, ne devraient pas rester le monopole d'une seule commission. L'interactivité pourrait être améliorée entre le Conseil d'administration et ses commissions si les ordres du jour étaient programmés sur plusieurs sessions ou si les présidents des commissions faisaient rapport périodiquement au Conseil. A l'heure d'apporter des améliorations aux méthodes de travail, il faut reconnaître l'importance de la diversité culturelle.

Un représentant gouvernemental du Nigéria fait remarquer qu'il n'est pas indispensable que les vice-présidents employeur ou travailleur s'expriment en premier et que certains sujets pourraient être présentés par les gouvernements.

Un représentant gouvernemental du Mali demande que les documents soient disponibles suffisamment à l'avance dans les langues de travail.

Un représentant gouvernemental du Kenya dit que l'on ne saurait réduire encore la durée de la Conférence. Le temps de parole doit être limité à cinq minutes et il faut diminuer le nombre des manifestations en marge de la Conférence. Il faut également limiter les temps de parole des rapporteurs et des membres du bureau des commissions. Le droit de participer des organisations internationales non gouvernementales doit être strictement contrôlé. Une meilleure sélection des questions pour discussion permettrait sans doute d'améliorer le niveau de la participation et d'accroître le prestige de la Conférence. Il conviendrait de perfectionner la méthode actuelle de production et de distribution des documents. Les méthodes de travail de la Commission de l'application des normes doivent évoluer. La sélection des cas dont la commission est saisie pourrait se fonder sur une répartition géographique plus équitable.

Le Conseil d'administration doit être un forum de discussions sur les grandes orientations et les stratégies de l'Organisation. La structure, la composition, la dimension et le fonctionnement des commissions doivent faire l'objet d'un examen, et il faudrait se pencher sur la manière dont elles préparent leurs recommandations pour approbation par le Conseil d'administration. Par exemple, la composition et la dimension de la Sous-commission sur les entreprises multinationales devraient être modifiées. Enfin, c'est au Conseil d'administration

et non pas aux diverses commissions qu'il revient de débattre et de prendre des décisions concernant toutes les grandes questions de politique.

Un représentant gouvernemental de la Fédération de Russie souhaite que la transparence du fonctionnement des mécanismes de contrôle soit accrue, et que la sélection des cas dont est saisie la Commission de l'application des normes se fonde sur des critères objectifs et qu'elle prévoie la participation précoce au dialogue des gouvernements.

Un représentant gouvernemental du Venezuela s'exprime en faveur d'un réexamen des méthodes de travail de la Commission de l'application des normes. Les cas devraient être sélectionnés par le biais d'un processus objectif et transparent et étudiés dans le respect absolu de l'esprit de coopération internationale et d'assistance technique.

Un représentant gouvernemental de la République de Corée soumet une déclaration écrite. Il faut introduire des changements dans la structure existante et accroître son efficacité. Des documents plus précis, des interventions plus concises et une meilleure gestion du temps entraîneraient sans doute des améliorations importantes. Les membres gouvernementaux siègent moins longtemps au sein du Conseil d'administration que leurs homologues employeur et travailleur et, par conséquent, ils acquièrent moins d'expérience; d'un pays à l'autre les intérêts diffèrent, ainsi d'ailleurs que les niveaux de développement, même parmi les Etats d'une même région. Le groupe gouvernemental a donc du mal à s'exprimer d'une seule voix. Pour remédier à cette situation, il faudrait que ses réunions ne soient pas purement procédurales et qu'elles traitent des questions essentielles. Le Bureau devrait trouver de nouveaux moyens d'accroître le rôle des gouvernements dans le processus décisionnel. Le gouvernement de la République de Corée appuie le point appelant une décision, mais il souhaiterait que les décisions relatives à la sélection des cas dont est saisie la Commission de l'application des normes soient pleinement tripartites; il souhaiterait aussi que la production et la distribution des documents soient encore réduites, que le prestige et la visibilité de la Conférence et du Conseil d'administration soient accrus et que les sessions du Conseil d'administration, notamment celles qui traitent du budget biennal, soient plus courtes.

Le représentant du Directeur général dit que des consultations informelles pourraient être envisagées pour la fin du mois de janvier ou le début du mois de février 2004. Pour répondre à certaines questions spécifiques, il explique qu'en fonction de certaines suggestions des réunions régionales pourraient être convoquées, organisées et animées par les directeurs régionaux, en marge du Conseil d'administration ou en liaison avec lui. En ce qui concerne la Conférence, il semblerait que, dans le cadre de la procédure de double discussion, il n'est pas nécessaire de tenir une discussion complète sur un rapport de commission à la fin de la première année de discussion. Deux séries de consultations ont eu lieu l'année dernière sur le fonctionnement de la Commission de l'application des normes et ont donné lieu à un document discuté par la commission lors de la première semaine de la session de la Conférence de 2003. Le Bureau a reconnu que l'opinion générale était clairement en faveur de la poursuite de cette discussion.

Troisième question à l'ordre du jour

QUESTIONS DECOULANT DE LA 91^E SESSION DE LA CONFERENCE INTERNATIONALE DU TRAVAIL

Le Vice-président travailleur dit que les quatre questions techniques à l'ordre du jour de la 91^e session de la Conférence internationale du Travail ont été traitées d'une manière efficace et équilibrée. Le rapport du Directeur général intitulé *S'affranchir de la pauvreté par le travail* est excellent, et le rapport sur les territoires arabes occupés a permis d'atténuer quelque peu les tensions dans la région. Il faut espérer que le fonds spécial qui a été créé permettra de réduire les problèmes des habitants de ces territoires. Pendant la discussion sur le rapport global sur l'élimination de la discrimination dans l'emploi et la profession, les gouvernements, les employeurs et les travailleurs ont tous fait d'excellentes suggestions qui doivent être incluses dans le plan d'action issu de la discussion. Le groupe des travailleurs se réjouit de ce que le budget de croissance réelle zéro ait été accepté. L'OIT a besoin d'un tel soutien si l'on veut qu'elle suscite de réels changements dans la société. Le groupe des travailleurs a fait une déclaration unanime en ce qui concerne le redressement de l'Iraq, et l'orateur espère que les gouvernements qui ont affaire avec ce pays voudront bien la prendre en compte. Les travailleurs ont présenté une réclamation contre le gouvernement du Bélarus en vertu de l'article 26 de la Constitution de l'OIT et ils ont demandé que des mesures appropriées soient prises à cet égard et qu'il soit fait rapport à la 288^e session du Conseil d'administration en novembre 2003.

Il conviendrait d'étudier les décisions prises lors de la 91^e session de la Conférence. Le thème de la sécurité et de la santé au travail est très important et il faudrait envisager l'élaboration d'un instrument dans ce domaine, les travaux devant commencer avant 2005. Le Bureau devrait préparer un document sur la question pour soumission en novembre 2003. A cette même session, il faudra prendre en compte le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs, et les travaux menés à bien par cette même commission devraient être examinés.

Le Vice-président employeur félicite le Président sortant pour l'excellente manière dont il a conduit les travaux du Conseil d'administration l'année précédente. Les employeurs ont quelques réserves quant à la création d'une commission d'enquête en Colombie, mais l'excellent esprit de coopération qui y est né entre les employeurs, les travailleurs et les gouvernements persistera sans doute.

La Conférence a été très bien organisée, les services de secrétariat appropriés ayant été fournis en temps voulu. Le rapport du Directeur général a engendré un dialogue constructif car il portait sur un thème d'intérêt général, à savoir la victoire sur la pauvreté. A cet égard, la création d'emplois et d'entreprises est l'une des principales préoccupations des employeurs et elle devrait avoir priorité dans les ordres du jour politiques de tous les gouvernements dans le monde. Les commissions techniques ont étudié des thèmes complexes dans un esprit de consensus. La discussion sur la sécurité et la santé au travail a montré que la nouvelle approche intégrée est bien le moyen de mettre au point des normes efficaces et largement ratifiées. Cette question revêt une grande importance et les débats ont permis de décider des mesures qui doivent être prises pour progresser

dans ce domaine. L'instrument issu des discussions sur l'amélioration de la sécurité des pièces d'identité des gens de mer permettra, lorsqu'il sera ratifié, de simplifier énormément l'identification des gens de mer. L'OIT doit œuvrer en faveur de la ratification de cette convention.

S'agissant des multiples manifestations organisées en marge de la Conférence, l'OIT ne doit pas se laisser distraire de ses activités principales ni de son mandat tripartite particulier. La qualité des invités qui sont venus à la Conférence cette année, le Président Lula du Brésil, le Président Mbeki d'Afrique du Sud et le roi Abdallah II de Jordanie, témoigne de la haute réputation de l'Organisation.

L'ensemble de la Conférence s'est remarquablement bien déroulé, mais un petit incident a eu lieu vers la fin, que l'on aurait pu éviter. Certaines critiques ont été prononcées à l'encontre d'entreprises et d'organismes qui n'étaient pas présents à la Conférence et qui, par conséquent, n'étaient pas en mesure de répondre. Dans l'intérêt de débats fructueux, le règlement concernant ce type de dénonciation devrait être scrupuleusement respecté.

Une représentante du gouvernement du Canada, s'exprimant au nom du groupe gouvernemental des PIEM, a dit que la sélection précoce de présidents de commissions techniques qualifiés et dûment informés par le Bureau a beaucoup contribué au bon fonctionnement de la Conférence. La disponibilité accrue de salles de réunions et de services d'interprétation a facilité la participation des gouvernements aux débats des commissions techniques. Pour faire un meilleur usage du temps disponible, il conviendrait de commencer les travaux des commissions techniques dès le premier matin de la Conférence, et le respect de la ponctualité lors des réunions permettrait d'éviter de coûteuses séances de nuit. Il conviendrait d'introduire l'utilisation des nouvelles technologies de l'information pour faciliter les travaux et les votes en commission, et les documents de travail devraient être disponibles au moins quatre semaines avant le début de la Conférence.

Pour les prochaines sessions de la Conférence, le Bureau devrait prévoir des séances d'information destinées au personnel d'appui des groupes et aux délégués des gouvernements sur la manière de rédiger les amendements et sur la procédure. Les projets de rapports de commission devraient être rendus disponibles sur l'Internet ou envoyés par courrier électronique aux experts techniques qui sont obligés de quitter la Conférence avant la publication de ces rapports lors de la troisième semaine.

Le groupe des PIEM a apprécié de pouvoir participer à des consultations sur les méthodes de travail de la Commission de l'application des normes et il se félicite des changements introduits tels que l'établissement de limites de temps de parole. Par le biais de la consultation, on devrait opérer de nouveaux changements pour rendre cet organe très important plus efficace encore.

Maintenant que le premier cycle des rapports globaux vient de s'achever, le Conseil d'administration devrait réexaminer les procédures de suivi de la Déclaration et fixer des objectifs clairs. Les PIEM sont prêts pour des consultations avant la 288^e session en novembre 2003. L'approche intégrée lancée par la discussion sur la sécurité et la santé au travail se révèle intéressante et elle a produit des conclusions valables. Le suivi devrait être plus opportun. A l'avenir, les rapports concernant les discussions sur l'approche intégrée devraient paraître beaucoup plus tôt pour permettre les consultations et les travaux préparatoires nécessaires avant la Conférence. Les PIEM souhaitent poursuivre

la discussion avec le Bureau sur ces questions avant la 92^e session de la Conférence internationale du Travail.

Un représentant du gouvernement du Bélarus regrette que le groupe des travailleurs ait présenté une réclamation contre le gouvernement de son pays en vertu de l'article 26 de la Constitution de l'OIT. Le gouvernement aurait dû avoir un droit de réponse concernant cette réclamation comme le prévoit l'article 24. Pendant la Conférence, le gouvernement et le ministre du Travail et de la Sécurité sociale ont fait savoir qu'ils sont prêts à tenir des consultations avec l'OIT et ils ont invité une délégation à visiter le Bélarus si possible avant novembre 2003 afin d'améliorer le dialogue social dans le pays. Le ministre a participé à la réunion du Conseil d'administration en mars 2003 ainsi qu'à la Conférence en juin, témoignant ainsi de l'importance que le Bélarus attache au mécanisme de supervision de l'Organisation. Le Bélarus souhaite améliorer sa législation du travail et travailler plus étroitement avec ses partenaires sociaux, et le Conseil d'administration devrait se montrer constructif et coopératif à l'égard de la réclamation présentée par les travailleurs.

Un représentant du gouvernement de la Chine a proposé que toute discussion sur la question de la réclamation présentée contre le gouvernement du Bélarus en vertu de l'article 26 soit renvoyée à la session de novembre.

Un représentant du gouvernement de la Jamahiriya arabe libyenne appelle la communauté internationale à faire preuve de solidarité pour lutter contre la pauvreté et le chômage. Il regrette le gaspillage provoqué par la distribution d'un trop grand nombre d'exemplaires de documents à la Conférence. Cette distribution devrait être contrôlée plus étroitement. Le temps lui aussi est également gaspillé. La Commission de l'application des normes a suivi des procédures qui n'étaient pas fondées sur les règles écrites. Pour faire leur travail, les commissions ont besoin de ressources financières et d'autres encore. Avant de décider de créer une commission, il faut rassembler des informations très précises concernant les ressources disponibles. Davantage de discipline s'impose afin que les décisions soient prises sur la base d'une analyse précise et d'une bonne organisation. Les Etats doivent être encouragés à ratifier les conventions plutôt que de se sentir obligés de le faire: il faudrait trouver des incitations.

Un représentant du gouvernement de la Fédération de Russie admet que le gouvernement du Bélarus semble attacher une grande importance à l'amélioration de sa législation nationale en matière de liberté syndicale et souhaiter travailler avec le BIT dans le cadre d'un programme de coopération technique à cette fin. Une délégation du BIT a été invitée à se rendre à Minsk. Lors de la Commission de l'application des normes, le gouvernement a été appuyé par les représentants employeurs et travailleurs du Bélarus, et la question des procédures relatives à l'article 26 n'a pas été soulevée. Il conviendrait d'adopter une approche plus constructive.

M. Daniel Funes de Rioja, Vice-président employeur, prend place au fauteuil présidentiel.

Le Vice-président travailleur dit que son groupe ne souhaite pas un débat au sein du Conseil d'administration à la présente session, mais il demande au Bureau de préparer les informations nécessaires à une prise de décision en novembre 2003. Le gouvernement du Bélarus a fait une déclaration très positive et il dispose à présent de quelques mois avant de prendre les mesures nécessaires pour prouver, en novembre, qu'il n'est pas nécessaire de poursuivre l'enquête. Cependant,

comme la réclamation a déjà été présentée, on ne saurait invoquer le droit de réponse en vertu de l'article 24.

Le Directeur général prend note avec intérêt des commentaires concernant le fonctionnement de la Conférence. La question de savoir comment faire un meilleur usage du temps et de l'équipement fera certainement l'objet d'un examen, et certains changements seront apportés à la prochaine session. De nombreux participants ont exprimé leur gratitude pour le travail d'équipe qui a fait de cette Conférence un succès et ce message sera retransmis à tout le personnel. Cependant, aujourd'hui, l'ouverture d'une courte session du Conseil d'administration a été retardée parce que l'on n'a pas pu prendre une décision concernant une question dont on aurait pu traiter et qui aurait dû être traitée il y a déjà un an: les groupes doivent aussi respecter le travail du Bureau.

285e session du Conseil d'administration, novembre 2002, GB.285/PV

Troisième question à l'ordre du jour

LE FONCTIONNEMENT DE LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE DU TRAVAIL

Le porte-parole du groupe des travailleurs déclare que son groupe n'est pas parvenu au terme de ses délibérations sur ce point. Il a entrepris une étude en profondeur de sa propre position par rapport à sa qualité de mandant, de ses relations avec le Bureau et la Conférence. Réduire la durée de la Conférence à dix-huit jours ne laisserait pas suffisamment de temps pour traiter tout l'ordre du jour et son groupe tient également à exprimer ses préoccupations quant à la capacité des fonctionnaires du BIT de faire face à une pareille charge de travail, mais souhaiterait poursuivre ses discussions internes avant d'exposer sa position.

Le Président demande à ce qu'il lui soit indiqué comment poursuivre le dialogue: par le biais de consultations informelles, d'un nouveau rapport du Bureau ou par la création d'un groupe de travail?

Le Vice-président employeur déclare que le document est intéressant et riche en informations sur la question de la participation des ONG, de la durée de la Conférence et des méthodes de travail utilisées dans les commissions. Compte tenu de la présence des missions permanentes à Genève et des connaissances qui existent à l'intérieur du Bureau sur la question des normes, de l'approche intégrée et de la sécurité sociale, des consultations informelles permettraient à son avis d'avancer. Les discussions au sein du Conseil d'administration devraient être suspendues jusqu'à ce que les travailleurs aient eu la possibilité de discuter en profondeur de ces questions.

Un représentant du gouvernement du Canada, parlant au nom des gouvernements des pays industrialisés à économie de marché (PIEM), demande au Bureau d'informer les mandants suffisamment à l'avance de la date des consultations informelles qui se tiendront sur les méthodes de travail de la Commission de l'application des normes afin de leur permettre d'y contribuer utilement. Les PIEM attendent avec impatience d'examiner les options qui seront présentées en mars 2003 en ce qui concerne les modalités de la discussion du rapport global. Le groupe des PIEM encourage le Bureau à poursuivre ses expériences en la matière lors de la session de juin 2003 de la Conférence internationale du Travail afin que l'on dispose d'un large éventail d'expériences

pour le bilan d'ensemble qui aura lieu en novembre 2003. D'importantes améliorations au fonctionnement de la CIT pourraient être réalisées par le biais d'ajustements pratiques dans le cadre général actuel. Ces ajustements devraient servir les objectifs suivants: la qualité des produits de la Conférence, le contrôle efficace des normes, la participation accrue des ministres, une utilisation efficace du temps et des ressources disponibles, une réduction du coût et de la charge de travail pour le Bureau et pour les Etats Membres.

De nouvelles réductions de la durée de la Conférence ne sont pas réalisables dans la pratique et il ressort clairement du rapport que la date limite pour l'adoption des rapports de commission ne saurait être avancée. La Commission de l'application des normes termine par tradition ses travaux le samedi après-midi de la deuxième semaine. Etablir une date limite raisonnable pour l'achèvement des travaux des commissions techniques pourrait contribuer à une meilleure focalisation des discussions et, en permettant de résoudre les problèmes plus tôt, de se traduire par des économies en termes de coût.

La discussion en plénière pourrait être avancée à la première semaine, pour autant que l'on s'attache, en limitant le nombre des séances à l'avance, à faire en sorte que cela ne consiste pas simplement à prolonger la discussion en plénière durant toute la deuxième semaine. Toutefois, autoriser la soumission de déclarations écrites consisterait simplement à diluer l'importance de la plénière et la participation des ministres. La proposition, lors des années où la discussion porte sur l'exécution du programme, d'organiser la discussion en séance plénière autour d'un certain nombre de séances portant sur des thèmes choisis, sur le modèle des discussions qui ont lieu en commission, mérite d'être examinée plus en détail. Les événements spéciaux ou en marge de la Conférence devraient continuer à faire l'objet de limitation et le rôle de la plénière serait amélioré si on limitait la durée des discours prononcés par les rapporteurs et les membres du bureau des commissions.

Les commissions devraient commencer à travailler plus tôt au cours de la première semaine, de préférence le mardi matin. La suggestion, formulée au paragraphe 20 du document, de recourir à des conférences techniques préparatoires appelle des précisions. Quel serait le résultat d'une telle réunion? A quel organe devrait-elle faire rapport et quelle en serait la procédure de suivi? En outre, cette approche aurait d'importantes implications en termes de coût, tant pour le Bureau que pour les gouvernements qui devraient prendre à leur charge les frais de participation de conseillers techniques supplémentaires. Le groupe des PIEM s'interroge sur les avantages qui résulteraient d'une prolongation de la durée des discussions tenues au sein des commissions. Les efforts doivent se concentrer sur une utilisation plus efficace du temps actuellement alloué aux commissions pour leurs travaux.

Les PIEM se sont déjà déclarées favorables à une meilleure utilisation des technologies de l'information, à des séances d'orientation pour les présidents ainsi qu'à une formation adaptée du personnel. A leur avis, la tenue de consultations à un stade plus précoce en vue d'identifier des présidents qualifiés pour la CIT de 2003 serait en soi une mesure positive.

L'extension des séances de la Commission des résolutions sur la journée entière n'améliorerait pas le fonctionnement de cet organe, et les procédures actuelles de la commission pourraient bien faire l'objet d'une révision. Conformément aux règles établies par le Conseil d'administration, il faudrait allouer du temps aux représentants de la société civile pour qu'ils puissent prendre la parole au sein

des commissions de la Conférence. Toute proposition concernant la rationalisation de la production des documents ainsi que leur distribution serait la bienvenue; on pourrait envisager de produire tous les rapports de la Conférence dans un format standard.

Ces questions mériteraient de faire l'objet d'un suivi dans un document soumis pour discussion à la Commission des questions juridiques et des normes internationales du travail lors de la prochaine session du Conseil d'administration qui se tiendra en mars 2003, en vue de l'introduction de réformes lors de la session de la Conférence internationale du Travail qui se tiendra en juin 2004.

Un représentant du gouvernement de la République de Corée, parlant au nom du groupe des gouvernements de l'Asie et du Pacifique, déclare que, quelle que soit l'option choisie, qu'il s'agisse d'un groupe de travail ou de consultations informelles, les vues des gouvernements devront être communiquées au secrétariat de manière que le Bureau puisse préparer un document sur cette question pour la prochaine session du Conseil d'administration. Il convient d'améliorer le fonctionnement de la Conférence. La discussion en cours devrait viser à améliorer son efficacité dans le cadre de la structure actuelle, sans compromettre la portée ni l'intensité des discussions. La durée générale de la Conférence devrait être réduite grâce à une bonne gouvernance. Telle qu'elle est, elle grève lourdement les Etats Membres et l'Organisation. Au lieu de modifier les méthodes fondamentales de travail, on pourrait s'économiser une ou deux journées de travail par un respect plus strict des heures d'ouverture des séances. Les commissions ne fonctionnent pas aussi efficacement qu'elles le devraient car elles ne respectent pas assez scrupuleusement leurs programmes de travail de la première semaine. Il ne serait pas difficile d'éviter les gaspillages et le manque d'efficacité dans la production et la distribution des documents de la Conférence et l'on pourrait, par exemple, introduire des bons à l'intention des délégués, qu'ils utiliseraient pour obtenir leur lot de documents. Le Bureau devrait tenir davantage de consultations avec les coordonnateurs régionaux et les groupes des employeurs et des travailleurs sur des questions qui se rapportent à l'organisation de la Conférence.

Un représentant du gouvernement de la République islamique d'Iran s'associe à la déclaration prononcée au nom du groupe des gouvernements de l'Asie et du Pacifique.

Un représentant du gouvernement de l'Inde souscrit à son tour à cette déclaration. Son gouvernement n'est pas favorable à la proposition de soumettre les discours par écrit. Cela ne contribuerait qu'à saper l'importance de la Conférence.

Un représentant du gouvernement de la Chine appuie la déclaration prononcée au nom de groupe des gouvernements de l'Asie et du Pacifique. La Conférence ne doit pas achever ses travaux à la hâte, sous prétexte de terminer plus tôt. Les ministres ainsi que les représentants des travailleurs et des employeurs viennent de leur Etat Membre pour s'adresser à la Conférence et échanger leurs expériences. Il serait inapproprié qu'ils soumettent leur discours simplement par écrit. Pour les autres questions, les propositions formulées au paragraphe 14 du document pourraient servir de base de discussion.

Les arrangements actuellement prévus pour la discussion des rapports portant sur un thème de politique sociale devraient être conservés. Les propositions formulées au paragraphe 16 sur la réduction de la durée des discours prononcés

par les rapporteurs ou les membres du Bureau des diverses commissions lui semblent bonnes et pourraient raccourcir la Conférence d'un jour. Les commissions devraient commencer leurs travaux immédiatement après la cérémonie d'ouverture de la Conférence, étant donné que les délégués sont déjà sur place à Genève pour cette cérémonie. Prolonger la durée de la Commission des résolutions serait une mesure inopportune et inutile.

Les règles et pratiques qui régissent actuellement la participation des ONG devraient être conservées et le Bureau devrait soumettre un rapport détaillé à la prochaine session du Conseil d'administration sur la base de la discussion tenue au cours de la présente session, qui explique les réformes possibles et expose les implications juridiques, financières et autres qui s'y rapportent.

Un représentant du gouvernement du Brésil s'est félicité de l'initiative visant à promouvoir des consultations informelles et une étude sur les méthodes de travail de la Commission de l'application des normes, qui sera traitée lors de la prochaine session de la Conférence. Il faudrait envisager d'associer étroitement les coordonnateurs régionaux à la sélection des cas individuels et de modifier la façon dont les cas automatiques sont introduits, car ils prennent de plus en plus de temps.

La durée actuelle de la Conférence est bonne, mais il faudrait réfléchir au moyen de faire un meilleur usage du temps disponible par l'utilisation des technologies de l'information en permettant aux membres du personnel de guider les commissions dans leurs travaux. Les rapports devraient être adoptés le samedi de la deuxième semaine afin que la Conférence ne se trouve pas dans l'obligation de prendre en plénière des décisions controversées dans une précipitation due à des contraintes de temps. Soumettre les discours par écrit en plénière nuirait à l'échange de vues entre délégations. Les commissions pourraient commencer leurs travaux plus tôt afin de tirer le meilleur parti possible du temps disponible, et leurs rapporteurs devraient rendre leurs rapports dans des délais raisonnables. La convocation de conférences techniques préparatoires ou la constitution de groupes parallèles au cours de la Conférence se traduirait pour les délégations et pour l'Organisation par un accroissement des coûts résultant de l'augmentation du nombre des conseillers techniques nécessaires. Les propositions formulées lors de la présente séance pourront être discutées lors de la 286^e session en mars.

Un représentant du gouvernement du Japon souscrit aux déclarations faites au nom des gouvernements des PIEM et du groupe des gouvernements de l'Asie et du Pacifique. La Conférence devrait être plus efficace et sa durée devrait être raccourcie. Bien que la contribution des ONG soit nécessaire, il ne faudrait pas qu'un aussi grand nombre d'organisations participent aux discussions de la Conférence. Comme cela a été indiqué au paragraphe 27 du document, «il faudrait envisager une révision des règles et pratiques en vigueur», si l'on devait décider d'élargir la participation des ONG à la Conférence.

Un représentant du gouvernement de l'Afrique du Sud estime que la durée actuelle de la Conférence devrait être conservée. Toutefois, de nouvelles options devraient être explorées en vue de faire en sorte que la Conférence puisse s'acquitter de son travail efficacement dans les délais requis.

Compte tenu des difficultés qu'éprouvent les commissions à terminer leurs travaux dans le cadre du nombre maximum de séances qui leur sont allouées, le Bureau devrait envisager de réduire les commissions techniques à une commission normative ou à une commission avec une simple discussion ou une

double discussion dans le cadre de l'approche intégrée. Cela permettrait au Bureau de dégager les ressources requises par l'approche intégrée et d'alléger la charge de travail imposée au Bureau par la production de comptes rendus provisoires. Le Bureau devrait étudier les implications juridiques d'un tel arrangement.

Le rapport sur l'exécution du programme est important, ce qui permet aux Etats Membres d'exprimer leurs vues et de mesurer l'impact des décisions politiques qui se rapportent à la mise en œuvre des activités. Le Bureau devrait envisager la possibilité de tenir une discussion comparable à celle que tiennent les commissions. On ne saurait transiger sur la participation tripartite à un haut niveau.

La Commission des résolutions est importante pour les activités futures de l'Organisation et il faudrait allouer davantage de temps à cette commission en prévoyant des journées entières de travail.

Si la proposition d'obtenir avant la fin de l'année 2002 les désignations des présidents des commissions de la Conférence en 2003 devait être acceptée, le Bureau devrait tenir compte des dates prévues pour les consultations de la Commission du travail et des affaires sociales de l'Union africaine qui ne se réunit qu'en avril de chaque année.

Le Vice-président employeur dit que les employeurs fourniront leur contribution à la réforme de la Conférence par écrit à la date fixée par le Bureau. Avant de produire un document, il serait préférable de tenir des consultations informelles.

Le porte-parole du groupe des travailleurs s'engage à ce que la teneur des discussions que tiendront les travailleurs sur le fonctionnement de la Conférence sera communiquée aux gouvernements, par l'intermédiaire des coordonnateurs régionaux, ainsi qu'aux employeurs et au Bureau.

Le représentant du Directeur général constate que, sur la base de la discussion en cours, il serait extrêmement difficile d'apporter un quelconque changement au déroulement de la Conférence en 2003. Une des questions qui doit être débattue a trait à la façon dont le rapport global sera discuté, et cette question figurera à l'ordre du jour de la commission LILS en mars 2003.

Le Bureau prend note de plusieurs points soulevés par les membres du Conseil quant à la planification technique et pratique de la prochaine Conférence mais, étant donné la date limite prévue pour l'envoi du mémorandum aux participants à la Conférence, il est trop tard pour apporter des changements à la prochaine session qui se tiendra en 2003. De nouvelles consultations pourraient se tenir en automne 2003 ou au cours du printemps 2004. Par «consultations», le Bureau entend qu'il sera toujours prêt à en discuter avec les groupes régionaux ainsi qu'avec les groupes des employeurs et des travailleurs. Le Bureau tient des consultations périodiques sur des questions particulières, auxquelles les délégations des groupes des employeurs et des travailleurs sont conviées, dont la présidence est assurée par les présidents respectifs de ces groupes. Des réunions avec les groupes gouvernementaux se tiennent simultanément.

Pour ce qui est de la question soulevée par les gouvernements des PIEM en ce qui concerne les consultations informelles sur les méthodes de travail de la Commission de l'application des normes, celles-ci se tiendront probablement dans le courant de la troisième semaine du mois de février 2003. Si les groupes

ont préparé des contributions écrites, il serait apprécié qu'elles parviennent au Bureau avant la fin du mois de janvier 2003.

284e session du Conseil d'administration, juin 2002, GB.284/PV

Quatrième question à l'ordre du jour

QUESTIONS DECOULANT DE LA 90^E SESSION DE LA CONFERENCE INTERNATIONALE DU TRAVAIL

Une représentante du gouvernement du Canada, prenant la parole au nom du groupe des PIEM, regrette que, malgré l'ouverture de la Conférence un jour plus tôt, le travail des commissions n'a véritablement commencé que le mercredi et a été concentré essentiellement sur la deuxième semaine, semaine déjà chargée du fait de la présence de ministres et de la multiplication des événements parallèles. Il est de ce fait difficile aux gouvernements de participer activement aux commissions techniques. Une solution consisterait à commencer le travail en commission plus tôt et à fixer au deuxième samedi la date limite pour l'adoption de tous les rapports afin que les travaux en séance plénière puissent commencer et se terminer plus tôt. Une autre solution serait d'avancer à la première semaine les interventions des ministres et les manifestations parallèles.

L'expérience de l'approche interactive pour la discussion du rapport global a été positive même si les déclarations formelles ont pris beaucoup de temps. On pourrait répéter l'expérience pour l'organisation de la discussion lorsqu'un cycle entier de rapports globaux aura été terminé.

Le groupe des PIEM se félicite de participer aux consultations informelles sur les méthodes et procédures de travail de la Commission de l'application des normes et aux discussions ultérieures qui auront lieu au mois de juin 2003.

Ce groupe est convaincu que le succès des commissions de la Conférence passe par des présidents compétents. Les gouvernements partagent donc la responsabilité de désigner suffisamment tôt des candidats qualifiés afin de permettre au Bureau de les familiariser avec le règlement et les procédures. L'introduction de nouvelles technologies de l'information facilitera le travail des commissions en rapport avec les amendements et les votes.

Les PIEM notent qu'il a été plus difficile aux sous-groupes de trouver des salles de réunion cette année. L'ordre du jour de 2003 contient une question technique supplémentaire et le Bureau devrait prendre les mesures nécessaires pour faire face à la demande accrue de salles qui en découlera.

Un représentant du gouvernement de la Jamahiriya arabe libyenne déclare qu'il faut repenser l'organisation de la Conférence. La méthode actuelle de discussion des rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général n'est pas satisfaisante. Un soir, il y avait moins de dix délégués en séance plénière à 20 heures pour écouter les orateurs. De même, la réduction du temps de parole à cinq minutes n'est pas réaliste. En outre, le nombre important de documents traînant au Palais des Nations laisse penser qu'il existe un gaspillage considérable.

Le Vice-président employeur déclare que les remarques faites quant à l'organisation de la Conférence doivent être examinées de très près. Il est peut-être temps de charger un groupe de travail d'examiner cette question. Dans l'ensemble, la Conférence s'est bien passée. Des décisions tripartites ont été prises en matière d'affectation des fonds et il s'agit d'orientations générales et non de décisions purement budgétaires.

Le groupe des employeurs appuie pleinement la Déclaration et estime que la discussion interactive sur le rapport global a été utile. Il faudrait affiner cette méthode dans l'optique des autres questions à couvrir mais le travail des enfants suscite un consensus émotionnel et rationnel chez les mandants. Les problèmes que rencontre l'élimination du travail des enfants ne tiennent donc pas à une absence de volonté politique mais plutôt à la pauvreté, à la marginalisation, au manque d'éducation, à la malnutrition, à l'absence d'eau saine, etc.

Les discussions du type de celles qui ont eu lieu dans la Commission technique de l'économie informelle aident à combler le vide entre travail dans le secteur formel et travail dans le secteur informel. Le défi de la mondialisation ne consiste pas simplement à rapprocher le monde développé et le monde en développement, mais également de rapprocher l'emploi informel de l'emploi formel et à permettre ainsi aux travailleurs de l'économie informelle d'avoir accès à certains des avantages, technologie par exemple, de l'économie formelle.

L'intérêt du débat sur la promotion des coopératives et la recommandation qui en est issue tient à la manière dont il aide les travailleurs, les employeurs et les gouvernements à examiner de nouvelles formes de gestion des activités des entreprises. Le groupe des employeurs exprime toutefois un certain nombre de réserves quant à l'inclusion d'une annexe provenant d'une source extérieure à l'OIT. Le travail accompli dans le groupe de travail sur la politique de révision des normes et la Commission LILS garantira sans aucun doute que les instruments adoptés sont appropriés.

Le débat sur les accidents du travail et les maladies professionnelles est extrêmement utile. Les employeurs appuient vigoureusement une amélioration de la santé et de la sécurité au travail et la réduction du nombre et de l'impact des accidents en rapport avec le travail. Il s'agit d'une question de respect de la vie humaine, comme bien collectif et individuel. Pour cette raison, le groupe des employeurs soutient fermement la recommandation concernant la liste des maladies professionnelles et l'enregistrement et la déclaration des accidents du travail et des maladies professionnelles. L'abstention des employeurs dans le vote sur le protocole de 2002 à la convention (n° 155) sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981, tient à leur désaccord quant aux types d'instrument choisi. Le nombre d'Etats Membres ayant ratifié la convention n° 155 est trop faible pour justifier l'adjonction d'un protocole.

La résolution concernant le tripartisme et le dialogue social est particulièrement importante. Dans un monde de plus en plus complexe où le développement des communications pourrait impliquer des réponses quasi instantanées, il est important que les organisations d'employeurs et de travailleurs soient suffisamment représentatives pour qu'elles puissent jouer un rôle par le biais du dialogue social aux niveaux national et international. La terminologie emphatique de la résolution aidera à consolider le tripartisme et devrait également renforcer les départements ACTRAV et ACT/EMP au sein du BIT. Ces deux départements sont très utiles aux groupes et aident à mettre en place des organisations d'employeurs et de travailleurs dans les pays en

développement ou les pays en transition, et ils devraient disposer des ressources matérielles nécessaires pour mener à bien leur activité.

Le principal mérite de la Conférence tient au fait qu'elle permet une réponse constructive face à une situation internationale extrêmement complexe sur la base d'une approche tripartite raisonnée. Le groupe des employeurs appuie sans réserve le rapport du Directeur général sur la question des territoires arabes occupés. L'OIT devrait continuer à s'efforcer de promouvoir la paix dans la région en utilisant les outils dont elle dispose. Il avait recours à tous les programmes de coopération technique que l'Organisation peut fournir.

Trois discussions très importantes sont prévues pour l'année à venir: les deux premières portent sur l'approche intégrée dans le domaine de la santé et de la sécurité et sur la nouvelle politique normative. Il faut une étroite coordination entre le secteur normatif et les autres secteurs de même qu'entre les groupes pour que des progrès puissent être accomplis. Enfin, le débat sur la mise en valeur des ressources humaines et la révision de la recommandation (n° 150) sur la mise en valeur des ressources humaines, 1975, revêt la plus haute importance. Une bonne stratégie de relations professionnelles basée sur une connaissance approfondie des questions de mise en valeur des ressources humaines est capitale pour que les relations s'appuient sur la coopération et le dialogue et non la confrontation.

Le porte-parole du groupe des travailleurs regrette qu'il n'ait pas été possible de parvenir à un consensus sur un protocole à la convention sur la sécurité et la santé des travailleurs: un accord sans réserve aurait été très utile.

Il pourrait être souhaitable qu'à sa session de novembre 2002 le Conseil d'administration consacre un certain temps à examiner l'organisation de la Conférence puisque tous les points soulevés à cet égard par les orateurs précédents semblent intéressants. Le rapport du Directeur général pousse à un examen de la manière dont l'ensemble de la Conférence, et non simplement la Commission de l'application des normes, pourrait être restructuré. Le travail effectué par le Comité de la liberté syndicale devra également être revu. Toutefois, l'objet de cette étude doit être d'améliorer le fonctionnement de l'Organisation sans l'écarter de son but initial, comme institution normative tripartite, à savoir la justice sociale dans le monde entier.

Le groupe se félicite de la discussion sur le tripartisme et appuie la proposition tendant à prendre immédiatement des mesures en matière d'assistance technique dans les territoires arabes occupés.

Un représentant du gouvernement de la République islamique d'Iran regrette que, dans le cadre du système actuel, les projets de résolution soient classés par ordre de priorité pour être examinés ensuite à tour de rôle. Cette année, par exemple, cinq résolutions ont été proposées pour examen et il n'a été possible d'achever le débat que sur l'un de ces textes faute de temps. La crédibilité de la Conférence souffre du fait que les discours des ministres sont limités à cinq minutes mais qu'il n'y a pas de limite pour la discussion sur les résolutions. Il conviendrait de diviser le temps disponible pour la discussion entre les projets de résolutions, afin que chacun d'eux puisse être examiné, ou bien d'accorder la priorité à un seul projet de résolution, et de lui consacrer tout le temps disponible. Il faudrait peut-être créer un groupe de travail du Conseil d'administration pour examiner cette question.

Un représentant du gouvernement de l'Inde regrette également que les délégués soient très peu nombreux en séance plénière en fin de journée. Il faudrait programmer les discours des ministres à des moments précis de manière à éviter ce genre de situation.

Le porte-parole du groupe des travailleurs lit la déclaration suivante concernant les territoires arabes occupés:

Le groupe des travailleurs estime que l'OIT devrait travailler activement aux questions d'emploi, de protection sociale et de dialogue social en collaboration avec les mandants tripartites et avec d'autres organisations internationales. Dans cette optique, le groupe des travailleurs invite instamment l'Organisation à prendre des mesures immédiates ainsi qu'à renforcer son programme de coopération technique à moyen terme. En outre, le groupe des travailleurs demande aux Etats Membres de l'OIT de contribuer généreusement à la création d'un Fonds palestinien pour l'emploi et la protection sociale et estime que le Directeur général devrait être invité à utiliser l'excédent financier actuellement disponible pour lancer des activités en ce sens.

Le Vice-président employeur souscrit pleinement à cette déclaration.

Le Directeur général se félicite des points importants qui ont été soulevés à propos du fonctionnement de la 90^e session de la Conférence. Il faudra examiner les méthodes de travail, qu'il s'agisse de la séance plénière ou des commissions permanentes. Pour permettre au Bureau de rassembler les diverses suggestions, tous les membres du Conseil d'administration devraient envoyer leurs observations par écrit. Des consultations pourront alors avoir lieu avec les gouvernements et avec le bureau du Conseil d'administration et il pourrait être possible de soumettre la question à la 285^e session du Conseil d'administration. Le Bureau pourrait faciliter l'établissement d'un consensus en encourageant les consultations et discussions entre groupes et en identifiant les questions difficiles à l'avance de manière à disposer du temps nécessaire pour trouver des solutions. Les préparatifs de la Conférence pourraient ainsi être plus efficaces.

Il faut se féliciter que la question des territoires arabes occupés ait été soulevée car il est important que le mandat du Bureau bénéficie de l'appui non seulement de la Conférence, mais également du Conseil d'administration auquel le Directeur général fait régulièrement rapport. Toutefois, appuyer la proposition ne suffit pas: des ressources sont également nécessaires. L'OIT n'est pas un organisme de financement et il faut que les gouvernements qui ont approuvé les propositions fassent un pas en avant et fournissent des fonds. La grande majorité des Palestiniens et des Israéliens souhaitent des parents au travail, des enfants à l'école, la sécurité dans les rues et la paix dans la communauté: l'OIT fera tout ce qui est en son pouvoir pour faciliter la réalisation de ces objectifs.